

quence. Il a dit qu'un chef de ce parti avait fait une certaine déclaration à un endroit, et une autre déclaration ailleurs. Tout cela ne me concerne en aucune manière. Ce point a été discuté pendant les élections qui viennent d'avoir lieu. Tous les sujets de cette nature ont été longuement débattus dans presque toutes les réunions électorales. Le peuple a été très bien renseigné sur toutes ces questions, et malgré tout, il a manifesté, par son vote, et par le résultat qui s'en est suivi, qu'il donnait sa confiance au parti libéral et à son chef. La grande question qui reste maintenant à résoudre est celle de savoir comment cette difficulté pourra être aplanie ; comment on pourra faire disparaître les griefs qui ont causé tant de trouble pendant les élections. Je n'ai pas l'intention de faire maintenant aucune remarque prématurée sur cette question. Chacun doit désirer qu'une solution raisonnablement satisfaisante soit donnée à cette difficulté, solution que nous pourrions tous défendre si nous jugeons à propos de le faire, et qui pourra être avantageuse pour le pays en général. Lorsque le règlement sera connu, s'il est attaqué, je serai prêt à le défendre, si je suis encore ici.

Mon honorable ami a ensuite parlé du tarif. Il était si plein de son sujet qu'il aurait pu, je crois, nous faire pendant deux ou trois heures de plus, un discours très intéressant. Tout de même, son discours a été fort captivant. Sur ce sujet comme sur n'importe quel autre, mon honorable ami est toujours intéressant, et quand il croit ne pas pouvoir l'être, il garde le silence. Cette question du tarif est une de celles qui ont été discutées aux dernières élections, et je ne vois pas quel avantage nous pourrions retirer en débattant des prétendues contradictions de la part de certains chefs libéraux. La Chambre et le pays sauront à la prochaine réunion du parlement, les points sur lesquels nous sommes d'accord. Je crois que le projet qui sera alors soumis recevra l'approbation non seulement des libéraux de la Chambre des Communes, mais aussi des conservateurs qui forment la grande majorité dans le Sénat. D'après ce que j'ai compris, mon honorable ami aurait dit qu'il y a des sujets sur lesquels des changements au tarif, si de tels changements doivent être opérés, pourraient tout aussi bien être faits à présent comme plus tard. Mais la politique du gouvernement n'est pas d'accomplir ce travail si important, pièce à pièce. Nous espérons

être en mesure d'agir à la prochaine session, et de soumettre un projet général de tarif affectant tous les articles sur lesquels les droits doivent être remaniés. Au cours des dernières élections, on n'a jamais laissé entendre que nous serions prêts à soumettre, pendant la session actuelle, une mesure concernant le tarif. Jamais nous n'avons fait comprendre que nous avions alors un tarif tout prêt à être voté par les Chambres. Ceux qui connaissent la question savent très bien que cela est impossible. Sir John Macdonald et mon honorable ami ont eu quelque chose à faire avec la question du tarif en 1878. Ils n'avaient pas alors un tarif tout prêt dans leur poche ; ils allèrent devant les électeurs et réussirent à les convaincre que le système protecteur était bien meilleur que celui qui existait alors, et promettèrent que si le peuple adoptait leurs vues, cela assurerait la prospérité du pays. Le peuple, ayant été convaincu par les arguments de mon honorable ami, choisit une grande majorité prête à appuyer cette politique. Après avoir été installés au pouvoir, les ministres se mirent à l'œuvre, firent une enquête, recueillirent des renseignements, eurent des entrevues avec des hommes parfaitement au courant de la question, avec des experts, et ce n'est qu'après tout cela qu'ils préparèrent un tarif basé sur les données qu'ils avaient pu se procurer. Leur tarif fut tel qu'il donna satisfaction à leurs amis. Il en sera de même, je l'espère, de celui que nous soumettrons après avoir fait une semblable enquête et avoir pris tous les renseignements possibles. J'espère que notre projet de tarif satisfera non seulement nos amis mais le pays également.

Je ne me dissimule pas la grande difficulté qu'il y a pour un gouvernement libéral de régler toutes ces questions, à raison du fait que le parti libéral n'a que bien peu de partisans en cette Chambre. Il est probable qu'un tel état de choses n'a jamais existé auparavant dans aucun pays, ayant des institutions représentatives, à savoir que les quatre cinquièmes des membres d'une chambre appartiennent à un parti, et qu'un cinquième seulement, ou moins qu'un cinquième, appuie l'autre parti. Je me suis rendu compte de cette difficulté et chacun doit s'en être rendu compte comme moi. Mais je n'aurais pas consenti à venir siéger dans cette chambre,—je n'aurais pas cru convenable d'accepter l'honneur d'occuper un siège ici,—et je considère que c'est un honneur, si je